



Conditions Particulières du Produit – Adobe Typekit Service (2016v1)

1. Le Service Typekit

1.1 Publication du Desktop.

- (A) Le Client pourra utiliser le Typekit Desktop (celui-ci incluant tout Code Distribué dont Adobe a permis la synchronisation, ou tout Code Distribué mis à la disposition du Client par le biais de Typekit Desktop) uniquement depuis le nombre d'Ordinateurs autorisés.
- (B) Le Client pourra activer le Service On-Demand sur un maximum de deux Ordinateurs placés sous son contrôle direct, mais ne pourra pas utiliser le Service On-Demand sur ces deux Ordinateurs de manière simultanée.
- (C) Le Client pourra utiliser le Typekit Desktop qui a été synchronisé avec son Ordinateur pour concevoir et développer les Documents Client. Il pourra intégrer et distribuer le Typekit Desktop au sein des Documents du Client, afin que lorsque des tiers voient, impriment ou interagissent avec les Documents Clients ils puissent voir s'afficher le contenu du Client (et puissent modifier des portions de Documents Clients, notamment afin d'ajouter du texte dans des champs si nécessaire) avec le Typekit Desktop selon la volonté du Client ; et
- (D) Le Client pourra uniquement intégrer les caractères (c'est-à-dire catégories) du Typekit Desktop qu'il est nécessaire d'afficher, imprimer ou voir (ou modifier, si nécessaire) le Document Client.

1.2 Obligations, Limitations, Restrictions et Utilisations Interdites du Code Distribué

- (A) Accès continu au Code Distribué. Une connexion Internet pourra être requise afin d'accéder au Code Distribué, dans le but de disposer, activer, ou synchroniser celui-ci, ou encore d'autoriser, renouveler ou valider l'accès du Client au Code Distribué. Dans certains cas, la Police de caractères Typekit que le Client aura conçue au sein de certains documents ou sites Internet publiés (entendus ici globalement comme « Médias publiés ») sera visible par le Client, ainsi que par tout tiers qui verrait le Média Publié uniquement durant la durée de souscription au plan choisie par le Client (celle-ci incluant le paiement de tous les frais de souscription au plan, si applicables).
- (B) Composants open source inclus. Lorsque les créateurs ou les tiers concèdent des licences sur certaines normes publiques et codes disponibles publiquement (ci-après les "Matériels de Tiers"), des notifications doivent être faites à l'attention des utilisateurs finaux du Logiciel On-premise. Ces notifications faites par des tiers se trouveront sur la page www.adobe.com/products/eula/third_party/index.html (ou bien sur un site Internet lui succédant). La publication de ces notifications de tiers ne limite pas les obligations d'Adobe envers le Client concernant les Matériels de Tiers intégrés au Logiciel On-Premise.
- (C) Utilisations interdites du Code Distribué. Le Client a l'interdiction expresse de :
 - (1) Héberger le Code Distribué sur son propre serveur ou via toute autre option ou service d'auto-hébergement;
 - (2) Autoriser toute sortie externe, depuis un des Médias Publiés par le Client, du Code Distribué; ou distribuer toute portion du Code Distribué sur une base autonome ou de toute manière qui pourrait permettre à des tiers d'utiliser le Code Distribué dans des contenus autres que les Médias Publiés par le Client.
 - (3) Ajouter toute fonctionnalité, ou bien changer, altérer, adapter, traduire, convertir, modifier, créer ou réaliser ou avoir réalisé toute Œuvre Dérivée d'une portion du Code Distribué; et
 - (4) Tenter de copier, déplacer ou supprimer le Code Distribué depuis son emplacement initial ou depuis les dossiers de l'Ordinateur du Client où il a été installé par Adobe, ou bien tenter d'accéder ou utiliser le Code Distribué autrement qu'en souscrivant directement au Service et en utilisant les outils proposés à cette fin par Adobe.

- 2. Les utilisations interdites ci-dessus ne s'appliquent pas aux composants inclus dans le Code Distribué qui seraient soumis à une licence open source.

- 3. Publication du Site Internet.** Le Client ne pourra utiliser le Web Typekit que pour concevoir et développer son Site Client, ainsi que pour coder un lien vers des Typekit Web sélectionnés au sein du site du Client, afin que les visiteurs du Site du Client voient comme prévu le contenu affiché avec le Typekit Web.
- 4. Restrictions d'Utilisation.**
- 4.1 Si le Client est une Agence, Adobe lui accordera un droit limité; le Client pourra utiliser le Typekit Web uniquement lors des connexions avec les services que le Client fournit en tant qu'Agence à ses clients.
- 4.2 Le Client ne pourra utiliser aucune portion du Code Distribué à une Plateforme de revente sans l'autorisation expresse, préalable et écrite de Adobe.
- 4.3 Le Client ne pourra autoriser de sortie externe du Code Distribué depuis son Site Client ou son Document Client.
- 5. Sort de la Licence en cas d'Imprévision.** La licence du Client sur la Police de caractères Typekit prendra automatiquement fin si la licence Adobe concédée par des tiers expire, ou bien arrive à terme. Adobe tâchera de fournir au Client une notification raisonnable avant toute résiliation de cette sorte.
- 6. Droits accordés par Adobe pour les Polices de caractère du Client.**
- 6.1 Concernant les Polices de caractères du Client qu'il fournit à Adobe aux fins d'être hébergées *via* le Service, le Client accorde à Adobe une licence non exclusive et cessible, valant pour le monde entier, libre de redevances et payée en totalité, permettant d'accéder, utiliser, copier, modifier, adapter, traduire, reformater, reproduire, publier, transmettre, distribuer, représenter et diffuser publiquement les polices du Client, en incluant un droit non exclusif et cessible portant sur tous les droits de propriété intellectuelle sur les Polices du Client, et sur le design qu'elles représentent, s'appliquant aux schémas et personnalisations compris, aux règles de codage, programmation, et instruction, méthodes d'assombrissement, segmentation et techniques de création de sous-ensembles, algorithmes, et autres procédés, ainsi que toute ressource ou documentation liée (ci-après ensemble les « Optimisations de Polices Adobe »), nécessaire afin de modifier et convertir les Polices du Client en de multiples formats afin qu'elles puissent être utilisées, reproduites, s'afficher, être publiées, hébergées et distribuées par Adobe *via* le Service.
- 6.2 Adobe ne revendique pas la propriété sur les Polices de caractères du Client. Le Client a connaissance et consent à ce que toutes les optimisations des Polices de caractères appliquées par Adobe aux Polices du Client soient détenues par Adobe. Afin d'éviter tout doute, il est spécifié qu'Adobe détient tous les droits de propriété intellectuelle qui sont incorporés dans les optimisations des Polices de caractères d'Adobe, ainsi que les modifications et travaux effectués par Adobe afin de convertir les Polices du Client à de multiples formats pour que ceux-ci puissent être distribués sur et à travers le Service, et utilisés dans de multiples environnements.
- 7. Définitions.**
- 7.1 « **Agence** » désigne une entreprise individuelle ou commerciale fournissant des contenus Web ou des conceptions graphiques, publicitaires, marketing, ou des services similaires à ses propres clients, et dont les services peuvent inclure la création ou la gestion de contenus clients.
- 7.2 « **Document Client** » désigne toute forme de document numérique distribué publiquement et utilisant les Polices de caractères Typekit, sous forme intégrées ou non, aux fins d'affichage, visualisation, ou consommation par quiconque ayant accès audit Document Client.
- 7.3 « **Polices de caractère du Client** » désigne les polices et / ou familles de polices dont le Client possède séparément la licence du fait d'un tiers, et que le Client utilise *via* le Service.
- 7.4 « **Site Client** », pour les besoins des présentes, désigne respectivement les sites Internet, pages Internet, ou contenu de pages Internet que le Client conçoit, développe, ou crée et qui sont publiées et intègrent, rendent accessibles et publient les Polices de caractère Typekit.
- 7.5 « **Code Distribué** », pour les besoins des présentes, désigne les fichiers logiciels contenant les Polices de caractères Typekit et tout texte ou code fourni par Adobe afin de permettre au Client de recevoir des Services On-Demand.
- 7.6 « **Plateforme de Revente** » désigne tout service permettant aux clients de choisir des polices de caractères pour des sites Internet ou autre produits qu'il fournit en son nom (par exemple, des blogs, des profils de réseaux sociaux, etc.)
- 7.7 « **Desktop Typekit** » désigne les Polices de caractères Typekit dédiées aux polices de bureau mises à disposition afin de se synchroniser à l'Ordinateur du Client, uniquement à des fins de publications assistées

par ordinateur.

- 7.8 « **Polices de caractères Typekit** » désigne les polices de caractères accordées sous licence par Adobe au Client, par le Service OnDemand, comprenant le Typekit Desktop d'Adobe et le Typekit Web.
- 7.9 « **Typekit Web** » désigne les Polices de caractères Typekit qui visent à faciliter pour le Client l'accès et l'utilisation du Code Distribué, afin de créer un Site Client.